



Vers du 100 % Bio

Interview avec **Florent Guhl** par Karine Jehelmann

Florent Guhl est directeur de l'Agence BIO (l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique).

Une nouvelle réglementation a été adoptée le 30 mai 2018 après quatre ans de négociations. Son objectif : encourager le développement de l'agriculture biologique, en harmonisant les pratiques européennes. Florent Guhl de l'Agence BIO nous explique en quoi consiste cette réglementation.

Progressive Post : *En quoi cette nouvelle réglementation est-elle plus exigeante pour les États membres ?*

Florent Guhl : La nouvelle réglementation est plus restrictive sur plusieurs points dont les deux principaux sont pour moi : le lien au sol (arrêt des cultures en bac dérogatoires) et la fin des dérogations sur les ingrédients non bios, y compris au niveau des semences.

Aujourd'hui, par exemple, on a encore des dérogations sur le houblon. On fait de la bière bio dans laquelle le houblon n'est pas bio par manque de matière première bio. Maintenant, dès que possible, c'est à dire dans quelques mois, on va arrêter les dérogations. Et donc une bière qui s'appelle bio sera produite avec du houblon bio.

Il faut que tous les secteurs se développent de façon à ce que l'on continue à monter dans des produits qui sont le "plus bio possible".

PP : *Ne risque t-on pas des mesures à deux vitesses en fonction des États membres ?*

FG : Non, au contraire, plus on harmonise les règlements européens, moins ce risque là existe. C'est bien le grand intérêt de cette réglementation européenne. C'est même une exception dans le monde alimentaire et dans les modes de production en Europe. Avec cette réglementation, on a une harmonisation des méthodes d'agriculture. On a le même cahier des charges sur toute l'Europe.

Cela a d'ailleurs été un débat très long. La France a été très dure là-dessus, en tout cas les producteurs français. Pour eux, l'agriculture biologique se fait dans un sol, c'est cela la règle. Les pays du Nord, eux, cultivent notamment en hors-sol ou sous serre. Pour eux, c'est soit cela, soit ils deviennent importateurs de ce marché bio. Un marché qui se développe de façon considérable et cela ne leur convient pas. Donc il y a eu des débats très longs, très intéressants sur la diversité des conditions climatiques et des sols à travers l'Europe.

#OrganicFarming:
le #EU devient ambitieuse -
@FlorentGuhl de
@agriculturebio
explique comment





| Pâturage de vaches à Bourg-Madame dans les Pyrénées-Orientales, en France

PP : *Cela ne risque pas de démotiver l'installation des agriculteurs ?*

FG : C'est tout le débat. C'est pour cela que la négociation a duré quatre ans et demi. Sur le principe tout le monde était d'accord pour être plus exigeant. Le problème c'est quand on est dans le concret. Cela ne fonctionne plus. Pour exemple, un sujet sur le bien-être animal : le fait d'arrêter complètement l'attache des animaux en bio. Pour les éleveurs français en zone de montagne, en hiver, c'est moins bien de ne pas attacher les animaux. Si on fait cela, ils vont avoir des animaux qui risquent de disparaître. Et pourtant, il semblait qu'il s'agissait d'un niveau d'exigence qui correspondait à l'exigence citoyenne.

Il y a donc des pratiques prises dans des États membres qui ne sont pas adaptables dans toutes les zones. Il faut donc des mesures d'accompagnements notamment pour des exploitations agricoles qui fonctionnent sur tel ou tel modèle et qui maintenant doivent procéder autrement, sans dérogation.

PP : *Qu'en est-il du suivi de cette réglementation sur le terrain ?*

FG : Il y a eu tout le débat justement sur l'aspect contrôle, à la fois leur fréquence et le classement automatique en fonction

de seuils. Ce débat a été le plus long et le plus dur. Il a abouti à un compromis : rester sur un contrôle annuel systématique. On affiche comme principe de base des contrôles annuels et on fait une exception si après trois fois, une personne est contrôlée sans infraction. Alors on pourra espacer les contrôles de 24 mois.

PP : *Avant les premiers contrôles, un délai est-il laissé aux agriculteurs pour la mise aux normes ?*

FG : Cela dépend du type d'anomalies constatées. Il y a des gens qui se voient retirer tout de suite la qualification d'agriculteur Bio. Par exemple, un agriculteur passé en bio et qui continue à utiliser les produits phytosanitaires de son ancienne activité, son certificat bio lui est retiré tout de suite. S'il s'agit d'une erreur de connaissance et que cela n'a pas de conséquence importante, le contrôle aura plus un rôle pédagogique.

PP : *Quel(s) impact(s) espérez-vous sur l'environnement ?*

FG : L'impact sur l'environnement sera finalement surtout lié au développement des surfaces bio en France, en Europe et dans le monde.

Le nouveau règlement européen de l'agriculture biologique

Objectif:

développer l'agriculture biologique en Europe notamment parce que ce mode de production répond à des enjeux de protection de l'environnement. C'est un fort levier dans la transition agroécologique de l'Europe mais surtout il est nécessaire de répondre à la demande des consommateurs pour des produits de qualité européens en toute transparence.

Nouveautés:

- ¶ L'étiquetage des produits bio sera plus précis concernant l'origine du produit avec notamment la possibilité que la région de provenance soit indiquée.
- ¶ Les contrôles se feront toujours annuellement. S'y ajoutent dans le cas d'irrégularités répétées des analyses de risques permettant de fixer les modalités et la fréquence des contrôles.
- ¶ Le nouveau règlement permet également le renforcement de mesures de précaution pour éviter les contaminations environnementales de substances non utilisées en bio et la nécessité pour les produits importés de respecter la réglementation européenne.
- ¶ D'un point de vue technique, le nouveau règlement européen permettra aux agriculteurs bio de bénéficier d'un meilleur accès aux semences adaptées.